

Fiche d'inscription adulte Saison 2022-2023



Nom : _____ Prénom : _____
 Nom de naissance : _____
 Date de naissance : _____ Ville de naissance : _____
 Adresse : _____ Code postal/Ville : _____
 Téléphone : _____
 Mail : _____
 Taille de tee shirt : _____

→ **Tous les champs doivent être remplis pour valider l'inscription** ←

Cochez la ou les formule(s) choisie(s) ci-dessous													
Formule Là O Escalade (Bloc)				Formule Block Out (Bloc)				Formule Altissimo Portet/Garonne (Corde)				Autre formule	
Cours + licence + adhésion	Jeudi 19h > 21h		510 €	Cours + licence + adhésion	Lundi 19h > 21h		540 €	Cours + licence + adhésion	Lundi 19h > 21h		560 €	Licence et adhésion au club uniquement <i>(Permet de profiter des sorties falaise, des stages et événements organisés par le club, et bien sûr d'être couvert par la licence)</i>	103 €
					Mardi 12h > 14h				Mardi 12h > 14h				
Séance complémentaire*	Block Out (Lundi / mercredi)		180 €		Mercredi 19h > 21h				Jeudi 12h > 14h				
				Séance compléme ntaire*	Là O Escalade (Jeudi)		150 €		Block Out (Lundi / mercredi)		180 €		
					Block Out (Lundi / mercredi)		180 €	Séance compléme ntaire*	Là O Escalade (Jeudi)		150 €		
									Altissimo (Lundi / Mardi / jeudi)		190 €		

*La séance complémentaire est une seconde séance qui s'additionne aux formules des cours. Elle se déroule dans la salle choisie lors de cette inscription et sur les créneaux de cours déjà prévus et indiqués sur cette fiche. Pensez à nous préciser le créneau choisi. Le coût de cette séance équivaut à la prise en charge des entrées à la salle à raison d'une fois par semaine de septembre à juin.

Paiement par Chèque / Chèques vacances / Coupon Sport / Espèce
 Possibilité de paiement en 3x = nous consulter

Tarif adhésion ⁽¹⁾ : 27€
 Tarif licence adulte ⁽²⁾ : 76 €

- Une sortie falaise par mois sera organisée et limitée à 12 participants (en fonction de la météo)
- **N'oubliez pas de signer et joindre le règlement sportif ainsi qu'un certificat médical valide**
- **Les cours débuteront la semaine du 12 Septembre 2022**

Fait le : _____ à : _____

Nom : _____ Signature : _____

(1) L'adhésion au club est obligatoire pour suivre les cours proposés. En plus d'avoir accès aux cours elle permet aussi de pouvoir participer aux différentes sorties falaise et stages organisés par le club, ainsi qu'aux événements tel que le repas de Noël ou le weekend end de fin d'année.

(2) Elle est obligatoire pour assister aux cours et vous permet de bénéficier d'une assurance adaptée à la pratique de l'escalade et autres activités en montagne et d'une couverture en cas d'accident en France et à l'étranger. Votre licence, c'est aussi bénéficier d'avantages licenciés (coupons-sport, chèques-vacances...). Pour toute licence, il est indispensable de présenter un certificat médical de non-contre indication à la pratique des activités physiques et sportives datant de moins d'un an.

REGLEMENT SPORTIF : TOULOUSE ESCALADE CLUB

- ◆ L'adhésion au TEC implique le respect de ce règlement intérieur, du règlement des salles La ô escalade, Altissimo Portet-sur-Garonne et Block out et des règles de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.
- ◆ Bien que les dirigeants du TEC fassent preuve de la plus grande diligence pour garantir la sécurité, les adhérents reconnaissent pratiquer l'escalade à leurs risques et périls.
- ◆ Le TEC propose à ses adhérents de pratiquer l'escalade uniquement dans le cadre de séances encadrées par des brevetés d'état (éventuellement stagiaires).
- ◆ Les adhérents s'engagent à respecter les instructions et conseils du breveté d'état en charge de la séance d'escalade. Celui-ci a notamment la responsabilité d'exiger un comportement prudent. En cas de non-respect de ses instructions il peut exclure immédiatement le grimpeur impliqué de la séance en cours.
- ◆ En cas de comportement dangereux répété, non-respect des règlements cités au premier alinéa ou inadaptation du grimpeur à l'escalade celui-ci pourra être exclu définitivement par le bureau du TEC. Le bureau décidera si un remboursement partiel de la cotisation annuelle est à accorder.
- ◆ L'assureur est le meilleur garant de la sécurité du grimpeur. L'assureur doit rester vigilant.
- ◆ Les grimpeurs doivent prendre le plus grand soin du matériel mis à leur disposition, ne pas l'emprunter et signaler tout défaut sur celui-ci.
- ◆ Les grimpeurs doivent signaler toutes anomalies du mur. Si une prise venait à tourner, celui qui le constate doit faire procéder immédiatement au serrage du boulon correspondant.
- ◆ L'usage du noeud de huit pour s'encorder est obligatoire.
- ◆ Il est interdit de grimper non assuré sur les voies d'escalade.
- ◆ Chaque groupe est limité. Les inscriptions sont prises en conséquence.
- ◆ L'accès libre au PAN est autorisé pour les adolescents et les adultes pendant les séances d'entraînement.
- ◆ **Les grimpeurs ont à vérifier leur aptitude à l'escalade. Le certificat médical correspondant est à transmettre avant le 1^{er} jour d'entraînement. En l'absence de ce document l'adhérent n'est pas autorisé à grimper et son inscription est annulée.**
- ◆ Les activités du TEC sont organisées de mi-septembre à fin juin hors vacances scolaires toulousaines.
- ◆ Toutes les photos et vidéos prises lors de l'activité d'escalade (sur le mur, lors de sorties, lors de compétitions, ...) par un adhérent ou une personne membre du club « Toulouse Escalade Club » sont susceptibles d'être affichées et/ou mises en ligne au travers du site Internet du club (<http://www.toulouse-escalade-club.fr/>) sauf si l'adhérent ou la personne membre du club réalise une demande écrite (courrier ou mail) pour qu'une ou plusieurs photos/vidéos soient retirées. À tout moment, conformément à l'article 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de données vous concernant.
- ◆ En cas d'arrêt ou d'interruption, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Merci de votre compréhension

CONDITIONS D'ADHÉSION AU TOULOUSE ESCALADE CLUB

Je soussigné _____,

M'engage à remettre au club un certificat médical (datant de moins d'un an) de non contre-indication à la pratique de l'escalade en loisir ou en compétition, avant le 1^{er} jour d'entraînement.

Fait le :

Signature :